

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR  
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-01

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu le courrier du Comité Communal « Feux de Forêts » en date du 27 décembre 2022, nous informant de la démission d'un membre, Monsieur Didier VIALARD.

**OBJET :**  
**COMITE COMMUNAL**  
**FEUX DE FORETS**

ARRETE

Article Premier :

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 6 juillet 2022, est modifiée comme suit :

Radiation de Monsieur Didier VIALARD demeurant 997, Quartier les Revenants – 13320 BOUC BEL AIR.

Article Deux :

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

Article Trois :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Président du Comité Communal « Feux de Forêts » de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 3 janvier 2023

  
Richard MALLIÉ

